

**COMPTE-RENDU**  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE PUSEY**

**SÉANCE DU 01 FEVRIER 2019**

**Délibérations n°01 à 06**

**Date de convocation :** 25/01/2019

**Date d'affichage :** 02/02/2019

**Nombre de conseillers :**

**en exercice :** 17

**présents :** 14

**votants :** 17

L'an deux mille dix-neuf, le premier du mois de février, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 18 H 30, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René REGAUDIE, Maire, après convocation légale adressée le 25 Janvier 2019.

**Conseillers présents :**

René REGAUDIE, Marie-Christine MOINOT, Pierre CLERC, Jean-Jacques POLIEN, Patrice MANTION, Gaston VUILLEMOT, Daniel FRANCHI, Marie-Jeanne SAUGET, Marie-Andrée GALLECIER, Annick MOUILLET, Philippe BANET, Patrick REYNOUD, Béatrice PAOLIN, Gaëlle DE JÉSUS.

**Conseillers absents excusés :**

Mesdames Sandra VIENNET, Myriam CHARPIN-CORDUANT et Monsieur Christophe DAMPENON.

**Conseillers représentés :**

Madame Sandra VIENNET a donné procuration à Monsieur Jean-Jacques POLIEN.

Madame Myriam CHARPIN-CORDUANT a donné procuration à Madame Marie-Christine MOINOT.

Monsieur Christophe DAMPENON a donné procuration à Monsieur René REGAUDIE.

Madame Marie-Christine MOINOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et ouvre la séance.

**1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE (Délibération n°01) :**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le compte-rendu de la dernière séance plénière du 07 Décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 07 Décembre 2018.

## **2/ SALLE POLYVALENTE : MODIFICATION DU RÈGLEMENT (Délibération n°02) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la dernière modification du règlement intérieur de la Salle Polyvalente de Pusey a été effectuée par délibération n°02 en date du 12 Décembre 2014.

Un travail de refonte du règlement a été effectué pour mieux tenir compte des préoccupations, des droits, devoirs et obligations, aussi bien au niveau de la Mairie que des personnes amenées à louer ce bâtiment.

De plus, la tarification a été réajustée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le nouveau règlement de la Salle Polyvalente applicable pour toute nouvelle réservation effectuée à compter de ce jour ;

**CHARGE** Monsieur le Maire, Monsieur le Trésorier et Madame le Régisseur de Recettes de l'exécution du présent règlement.

## **3/ AFFOUAGE : APPROBATION LISTE PROVISOIRE (Délibération n°03) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°08 en date du 05 Octobre 2018, le Conseil Municipal de Pusey avait approuvé le règlement d'affouage pour la campagne 2018-2019 ainsi que le prix de l'affouage (5,00 €uros / stère).

Les inscriptions ont eu lieu jusqu'au 30 Novembre 2018. La liste provisoire a donc été arrêtée à cette date.

Du 1<sup>er</sup> Décembre au 23 Décembre 2018, soit pendant 3 dimanches et 3 semaines, la liste provisoire a été affichée.

La liste provisoire fait apparaître 34 inscrits au titre de l'affouage.

Il convient donc maintenant d'approuver cette liste provisoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** la liste provisoire pour la campagne d'affouage 2018-2019.

## **4/ AFFOUAGE : EXAMEN DU TABLEAU DE RECTIFICATION (Délibération n°04) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal de Pusey vient de statuer sur la liste provisoire pour la campagne d'affouage 2018-2019.

Après la clôture des inscriptions au 30 Novembre 2018, aucune personne n'a souhaité être ajoutée à la liste ainsi arrêtée et donc bénéficier de l'affouage ou contester la liste affichée (voir registre des réclamations).

Il convient donc maintenant d'examiner le registre des réclamations afin d'établir le tableau de rectification.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le tableau de rectification pour la campagne d'affouage 2018-2019.

## **5/ CENTRE DE GESTION DE FPT : ADHÉSION AU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT EN GESTION DE L'ABSENTÉISME (Délibération n°05) :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant statut général de la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 85-643 du 26 Juin 1985, relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale ;
- Que les analyses montrent que depuis 2007, les absences progressent de manière continue dans les collectivités territoriales ;

- Qu'en ce qui concerne l'absentéisme du Centre de Gestion de la Haute-Saône, celui-ci se situe au-dessus de la moyenne des Centres de Gestion (11,5 %, en 2017) ;
- Qu'afin d'accompagner les collectivités dans la gestion de cette problématique le CDG70 propose **un service d'accompagnement en gestion de l'absentéisme** composé d'une équipe pluridisciplinaire avec lequel il est possible de conventionner ;
- Que l'adhésion à ce service permet, par ailleurs, de répondre aux obligations réglementaires fixées par les articles 4 et 5 du décret n° 85-603 modifié, qui stipulent respectivement que l'autorité territoriale doit désigner "des assistants ou conseillers de prévention" et "l'agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et la sécurité (ACFI).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** d'adhérer au service d'accompagnement en gestion de l'absentéisme du CDG de la Haute-Saône ;

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service d'accompagnement en gestion de l'absentéisme géré par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône, annexée ou tout document utile afférent à ce dossier.

## **6/ REMBOURSEMENT DE FRAIS : TRAVAUX RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES (Délibération n°06) :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Madame GRILLOT Sandra et Monsieur BALY Florian sont les nouveaux propriétaires de la parcelle située au 45 Rue Gustave Courtois à Pusey.

Madame GRILLOT Sandra et Monsieur BALY Florian ont décidé de refaire l'entrée de leur propriété en posant un portail coulissant. Or, en raison de la pente du trottoir et de la planitude nécessaire pour la réalisation de leur portail, l'écoulement des eaux pluviales communales se voyait dévié et se rejetait dans la propriété.

Madame GRILLOT Sandra et Monsieur BALY Florian ont donc, après accords de Messieurs REGAUDIE et CLERC, réalisé les travaux nécessaires pour solutionner les problèmes d'évacuation des eaux pluviales communales en même temps que la réalisation de leur plateforme destinée à accueillir leur portail d'entrée.

Le coût de ces travaux s'élève à 335,62 € sur la base de factures originales payées et adressées par Madame GRILLOT Sandra et Monsieur BALY Florian.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les eaux pluviales communales sont de compétence communale et que la Commune de Pusey doit en assurer l'entretien et bon fonctionnement sans gêner les riverains.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** le remboursement des frais des travaux sur le réseau d'eaux pluviales au bénéfice de Madame GRILLOT Sandra et Monsieur BALY Florian à hauteur de 335,62 €.

## **7/ QUESTIONS DIVERSES :**

Un tour de table est fait :

- **Intervention de Monsieur René REGAUDIE :**

- *Rencontre intergénérationnelle :*

Monsieur REGAUDIE tient à féliciter et à remercier toutes les personnes qui ont œuvrées pour que cette rencontre soit réussie : Les membres du Comité des Fêtes, l'équipe enseignante et bien sûr les élèves.

- *Travaux de l'Eglise :*

Les travaux de rénovation intérieure de l'Église se feront en 2019.

Afin de mener à bien cette réalisation, un groupe de travail de 7 personnes est créé composé de 4 conseillers municipaux et de 3 membres de la Paroisse.

Les conseillers municipaux sont : Messieurs Jean-Jacques POLIEN, Pierre CLERC, Patrice MANTION et Madame Marie-Christine MOINOT.

Monsieur REGAUDIE va solliciter le Père Florent BELIN pour qu'il désigne les 3 représentants de la Paroisse.

○ Rapport Afrique 70 :

Monsieur REGAUDIE fait part à l'Assemblée de l'excellent travail effectué par cette association.

○ Finances communales :

Monsieur REGAUDIE annonce qu'aucun emprunt ne sera tiré en 2019 pour les travaux à prévoir. Monsieur REGAUDIE remercie l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour l'excédent travail fait pendant la mandature.

• Intervention de Madame Marie-Christine MOINOT :

Le carnaval de l'école de Pusey se déroulera le 15 Février 2019

• Intervention de Madame MOUILLET :

Madame MOUILLET fait part d'un problème de stationnement au croisement de la « Rue Gustave Courtois » et la « Rue des Bleuets ». Le marquage au sol serait à refaire.

• Intervention de Monsieur MANTION :

Monsieur MANTION rappelle que les manifestations des associations communales pour les prochains mois sont nombreuses et consultables sur le site internet communal pusey.fr.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 59.

Le Maire,

  
**René REGAUDIE**



La Secrétaire de séance,

  
**Marie-Christine MOINOT**